

Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **38 (1909)**

Heft 14

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Brevet du II^{me} degré.

M. Paul Rossier, de Grandsvivaz; M^{lles} Elise Pauli, de Progens; Jeanne Genoud, de Remaufens.

— *Ecole normale de Haulerive.* — Les examens de clôture de l'année scolaire ont eu lieu, le 26 juillet, sous la présidence de M. Python, directeur de l'Instruction publique. La note moyenne générale de progrès, supérieure à celle des années précédentes, est arrivée à 6. Les cours ont été suivis par 99 élèves, tous internes. Jamais ce chiffre n'a été atteint depuis la fondation de l'Ecole.

Le 4 janvier, la section pédagogique allemande a inauguré des cours, avec les élèves de 1^{re} année seulement. A la prochaine rentrée qui aura lieu le 4 octobre, seront organisés les cours de seconde année de cette section. Le Conseil d'Etat a nommé M. A. Dillier, professeur à l'Ecole normale.

AVIS

Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu, pour tous les renouvelants, au Lycée de Fribourg, les **16, 17 et 18 septembre 1909.**

L'absence de ces examens sera considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

G. PYTHON.

Caisse de retraite du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à **30 fr.** la cotisation à payer pour l'année 1909. En conséquence, les sociétaires qui doivent la cotisation sont invités à la verser entre les mains de M. Corminbœuf, caissier, à Belfaux. Les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés. Les sociétaires qui refuseraient la carte de remboursement sans motifs valables seront dénoncés à leurs communes, à teneur de l'art. 60 du règlement de la Caisse de retraite.

La Tour-de-Peilz, le 17 juillet 1909.

PAR ORDRE DU COMITÉ :

Le Secrétaire, H. GUILLOD.